



Intégrer l'impact environnemental et les conditions de travail dans la conception de produits

SPIRES (Solutions Produits Innovants de Responsabilité Environnementale et Sociale)

Depuis 2008, l'ARACT des Pays de la Loire, en partenariat avec le cabinet d'éco-conception EVEA, conduit une action qui vise à développer en entreprise, une démarche de conception de produits qui intègre à la fois l'impact sur l'environnement et les effets sur les conditions de travail.

A l'origine du projet :

Dans la pratique, plusieurs fonctions travaillent de façon complémentaire dans le cadre d'un projet de conception. Une démarche d'éco-conception permet d'intégrer la problématique environnementale dans le projet, une démarche d'ergo-conception la problématique des conditions de travail. De plus, ces deux démarches contribuent à la performance des entreprises.

Étonnamment, les préoccupations environnementale et ergonomique sont rarement associées dans le même projet, alors que des exemples montrent qu'elles ont un lien entre elles :

Ex : ce produit conçu avec un résultat bénéfique pour l'environnement va engendrer des contraintes en production qui vont accroître le risque de maladies professionnelles.

Pourtant, les démarches d'éco-conception et d'ergo-conception visent toutes deux la finalité du développement durable, jonction entre les préoccupations :

- Sociales (via les conditions de travail),
- Écologiques,
- Et économiques.

La conception de produits et de services et les conditions de travail :

Un produit mal conçu peut provoquer des effets négatifs sur les conditions de travail :

- Efforts de clipsage manuel trop importants,
- Postures contraignantes pour intervenir sur une partie du produit,
- Répétitivité élevée d'une opération,
- Produit inadapté aux manutentions...

Dans ces situations, les interventions de l'ARACT donnent lieu à des préconisations sur la conception des produits.

Objectifs de l'action :

Cette action permettra de définir une méthodologie pour croiser les démarches d'éco-conception et d'ergo-conception et d'outiller les concepteurs dans un objectif du développement durable : les produits doivent intégrer la réduction des impacts à la fois environnementaux et sociaux, tout en améliorant l'aspect économique.

Il s'agit, à partir d'une question posée par l'entreprise sur l'environnement ou l'ergonomie :

- De déterminer s'il est pertinent d'élargir la problématique sur l'autre champ,
- De préciser les repères méthodologiques pour articuler de façon opérationnelle les deux approches.

Les enseignements issus de ce projet feront l'objet d'une synthèse en vue d'une diuiffusion.

Ce sujet vous intéresse ?

Contacteur :

Guénolé Trebossen (g.trebossen@anact.fr)